



MAIRIE DE LAUZERTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20/03/2026

Sous la présidence de M. Jean-Claude CAM, doyen d'âge, puis de M. Bernard REY, Maire

Ordre du Jour de la Séance

- **Élection du Maire**
- **Fixation du nombre d'adjoints**
- **Élection des adjoints**
- **Fixation des indemnités des élus**
- **Délégations consenties au Maire**
- **Création des commissions municipales**
- **Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres**
- **Désignation des représentants de la commune**
- **Désignation du correspondant incendie et secours**
- **Désignation des référents sécurité incendie ERP**
- **Questions diverses**

	P	ABS	PROC
BADOC Vincent	x		
BEAULIEU- MADRELLE Catherine	x		
BERTHAUX Frédéric	x		
BRUN Claire	x		
CAM Jean-Claude	x		
COMPAN Eric	x		
FONT Jeremy	x		
GARRIGUES Eric	x		
LAFAGE Manon	x		
LARONDE Isabelle	x		
MAZILLE Marie-Laure	x		
PARDO Cindy	x		
PUJOL Stephan	x		
REY Bernard	x		
TAURAN Christine	x		
TOTAL	15		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Secrétaire : FONT JEREMY

Compte rendu Conseil précédent :

Le procès-verbal de la séance précédente n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour, son approbation est reportée à une prochaine séance du Conseil municipal.

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

NEANT

ORDRE DU JOUR

D.2026-011 — Élection du Maire

Le Conseil municipal procède à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le bureau est constitué sous la présidence de M. Jean-Claude CAM, assisté de M. Jérémy FONT en qualité de secrétaire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Résultats du premier tour :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Bernard REY obtient : 15 voix

Le Conseil municipal proclame M. Bernard REY élu Maire de Lauzerte.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

La séance se poursuit sous sa présidence.

D.2026-012 — Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives au nombre d'adjoints.

Il propose de fixer à quatre le nombre d'adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ DÉCIDE de fixer à quatre le nombre d'adjoints au Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-013 — Élection des adjoints

Le Conseil municipal procède à l'élection des adjoints au scrutin de liste et à la majorité absolue.

Une seule liste est présentée :

- Frédéric BERTHAUX
- Catherine BEAULIEU-MADRELLE
- Stéphan PUJOL
- Marie-Laure MAZILLE

Chaque conseiller municipal a voté à bulletin secret.

Résultats :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

La liste obtient : 15 voix

Sont proclamés adjoints au Maire :

- Frédéric BERTHAUX, 1er adjoint
- Catherine BEAULIEU-MADRELLE, 2e adjointe
- Stéphan PUJOL, 3e adjoint
- Marie-Laure MAZILLE, 4e adjointe

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-014 — Indemnités des élus

Monsieur le Maire présente les dispositions relatives aux indemnités de fonction.

Il propose de fixer les indemnités comme suit :

- Maire : 50 %
- 1er adjoint : 21,38 %
- 2e adjointe : 17,90 %
- 3e adjoint : 17,90 %
- 4e adjointe : 17,90 %
- Conseiller municipal délégué : 8 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de fixer les indemnités dans les conditions présentées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-015 — Délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de lui déléguer, pour la durée du mandat, un certain nombre de compétences prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, afin d'assurer une gestion courante plus réactive des affaires communales.

Ces délégations portent notamment sur :

- la réalisation des emprunts dans la limite de 500 000 € par opération ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et de leurs avenants ;
- la conclusion et la révision des contrats et conventions (assurances, locations...);
- la création, modification et suppression des régies comptables ;

- la délivrance et la reprise des concessions funéraires ;
- l'acceptation des dons et legs sans charges ;
- l'aliénation de biens mobiliers dans la limite de 10 000 € ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais d'avocats, notaires, experts et autres intervenants ;
- l'exercice du droit de préemption dans les limites fixées par le Conseil municipal ;
- les actions en justice au nom de la commune, y compris les recours, défenses, transactions et dépôts de plainte, ainsi que la possibilité de transiger dans la limite de 5 000 € ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € ;
- la réalisation de lignes de trésorerie dans la limite de 100 000 € ;
- le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de confier au Maire ces délégations pour la durée du mandat ;
- **AUTORISE** le Maire à subdéléguer tout ou partie de ces compétences aux adjoints, dans les conditions prévues par la loi ;
- **PRÉCISE** qu'il sera rendu compte au Conseil municipal des décisions prises dans ce cadre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-016 — Commissions municipales

Monsieur le Maire propose la création de sept commissions municipales permanentes pour la durée du mandat et la désignation de leurs membres, afin de structurer le travail municipal et de préparer les dossiers soumis au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de créer les commissions suivantes :

- Finances
- Affaires scolaires
- Travaux / Voirie / Urbanisme
- Actions sociales (aînés, associatif, CCAS)
- Culture / Sport
- Tourisme / Labels
- Économie / Commerce / Agriculture

FIXE la composition des commissions comme suit :

- Commission Finances : REY Bernard, COMPAN Éric
- Commission Affaires scolaires : REY Bernard, MAZILLE Marie-Laure, BEAULIEU-MADRELLE Catherine
- Commission Travaux / Voirie / Urbanisme : REY Bernard, BERTHAUX Frédéric, GARRIGUES Éric
- Commission Actions sociales : REY Bernard, MAZILLE Marie-Laure, TAURAN Christine
- Commission Culture / Sport : REY Bernard, PUJOL Stéphan, CAM Jean-Claude

- Commission Tourisme / Labels : REY Bernard, CAM Jean-Claude, LAFAGE Manon
- Commission Économie / Commerce / Agriculture : REY Bernard, FONT Jérémy, PARDO Cindy

PRÉCISE que ces commissions sont des instances de travail et de proposition, sans pouvoir décisionnel.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-017 — Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil municipal procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Une seule liste est présentée.

Résultats :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

La liste obtient : 15 voix

Sont proclamés :

Membres titulaires :

- BEAULIEU-MADRELLE Catherine
- BERTHAUX Frédéric
- PARDO Cindy

Membres suppléants :

- COMPAN Éric
- GARRIGUES Éric
- MAZILLE Marie-Laure

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-018 — Désignation des représentants

Le Conseil municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, établissements publics et organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉSIGNE les représentants comme suit :

◆ SYNDICATS

- Syndicat Mixte des Eaux Quercy Pays de Serres**
 - Titulaires : GARRIGUES Éric – BERTHAUX Frédéric
 - Suppléants : PARDO Cindy - CAM Jean-Claude
- SIEEOM**
 - Titulaire : COMPAN Éric
 - Suppléant : BERNARD REY
- Syndicat Départemental d'Énergie (SDE)**
 - Titulaire : BERTHAUX Frédéric

- Suppléant : REY Bernard

4. Syndicat Mixte du Bassin de la BARGUELONNE et du LENDOU

- Candidat proposé par la commune : LAFAGE Manon

5. Syndicat Mixte du Bassin versant des deux SEOUNE

- Titulaire : LAFAGE Manon
- Suppléant : PARDO Cindy

◆ **ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

6. Conseil d'administration de l'EHPAD

- Titulaires : REY Bernard et TAURAN Christine

7. Conseil d'administration du Collège Pays de Serres

- Titulaire : MAZILLE Marie-Laure
- Suppléant : PUJOL Stéphan

◆ **ASSOCIATIONS**

8. Association des Plus Beaux Villages de France

- Titulaire : CAM Jean-Claude
- Suppléant : REY Bernard

9. Association Saint-Jacques (ACIR)

- Titulaire : REY Bernard

10. Sites & Cités Remarquables

- Titulaire : CAM Jean-Claude
- Suppléant : PUJOL Stéphan

11. Villes et Métiers d'Art

- Titulaire : CAM Jean-Claude
- Suppléante : BEAULIEU-MADRELLE Catherine

◆ **ORGANISME SOCIAL**

12. Correspondant Comité National des Actions Sociales

- MAZILLE Marie-Laure

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-019 — Correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire propose de désigner :

- M. BERTHAUX Frédéric

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de le désigner correspondant incendie et secours.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-020 — Référents sécurité incendie ERP

Monsieur le Maire propose de désigner :

- M. BERTHAUX Frédéric (référent)
- Mme MAZILLE Marie-Laure (suppléante)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de valider ces désignations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

INFOS/QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de fixer une réunion de travail avec l'ensemble du Conseil municipal afin d'organiser les commissions, le mercredi 25 mars à 20 h.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de son entretien avec Angélique, ainsi que de son rendez-vous avec l'association LEC. L'objectif est de construire un projet structurant pour le périscolaire, permettant ensuite de solliciter un rendez-vous avec Monsieur le Préfet et l'Inspecteur de l'Éducation nationale, afin de défendre le maintien de l'école et d'obtenir un report de la fermeture de classe. Monsieur le Maire souhaite, dans cette perspective, rencontrer l'ensemble des acteurs concernés par la vie de l'école.

Madame LARONDE Isabelle exprime son inquiétude concernant l'évolution des effectifs scolaires.

Monsieur BERTHAUX Frédéric invite les membres du Conseil municipal à se présenter à la prochaine réunion avec une liste de projets qu'ils souhaitent voir aboutir sur le mandat.

Monsieur BADOUC Vincent souhaite que la municipalité mette à l'honneur Madame Jeanne BOURDETTE, à l'occasion de son centième anniversaire, célébré le 20 février dernier.

Fin du Conseil Municipal : 21h25

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 15/04/2026

Signature du Secrétaire de Séance :

Manon LAFAGE



Signature du Président de Séance :

Bernard REY

